

Compte-rendu de réunion du CONSEIL MUNICIPAL de G L U N du 26 octobre 2020 à 19h00

Présents : LUYTON Jacques, Maire.

PEYTEL Jean-Jacques, HEYDEL GRILLERE Laurence, TRAVERSE Xavier, adjoints.

ALLEMAND Antoine, ARGAUD Laurent, BOURDIN Ghislaine, DEJARDIN Caroline, DUTOUR Nathalie, DUTOUR Pierre, FOURNON Chantal, MAZOYER Rémi, ROUSSET Philippe, VINCENT Jacqueline, Conseillers Municipaux.

Absente : MOURROZ Sandrine pouvoir à TRAVERSE Xavier.

Secrétaire de séance : DEJARDIN Caroline

Convocation le 20 octobre 2020

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

En raison du contexte sanitaire et du couvre-feu en place, M. le Maire propose un allègement de l'ordre du jour avec le report de 2 délibérations à la prochaine séance du conseil.

Ainsi il demande au conseil de reporter la prise de délibérations pour les deux points suivants :

3. renouvellement de la convention d'adhésion au service mutualisé ADS d'Arche Agglo.

5. Taxe d'aménagement 2021.

Le conseil accepte à l'unanimité le report au prochain conseil de ces 2 points.

M. le Maire poursuit en proposant le rajout à l'ordre du jour d'un devis de voirie pour permettre la réalisation des travaux au plus tôt.

Le conseil accepte à l'unanimité de rajouter cette délibération à l'ordre du jour.

Délibérations :

1. Décision modificative n°1 – intégration et transfert des excédents du budget assainissement – ouverture de crédits.

Concernant les opérations d'intégration des résultats du budget assainissement dans le budget général et du transfert des excédents de ce budget à ARCHE AGGLO, il convient de prendre une décision modificative.

Cette décision vise à intégrer dans le budget général les résultats du budget assainissement suite à sa clôture et dissolution décidée par délibération du conseil municipal du 06/07/2020, et à prévoir les crédits budgétaires nécessaires pour le transfert de ces excédents à ARCHE AGGLO.

M. le maire propose la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement

Recettes compte 002- excédent de fonctionnement : + 16 070€

Dépenses compte 678 - autres charges exceptionnelles : + 16 070€

Section d'investissement

Recettes 001 – excédent d'investissement + 22 478.51€

Dépenses compte 1068 – excédents de fonctionnement capitalisé : + 22 478.51€

Le conseil à l'unanimité approuve cette décision modificative.

2. Décision modificative n°2 – virements de crédits.

En 2019, la commune a acquis le terrain des consorts Ponsonnet pour 40 000 €, des frais d'acte et de publication d'un montant de 1 484,49 sont demandés pour ce dossier suite à l'enregistrement aux hypothèques et pour clore l'opération.

